



POINT N° 1 // VOTRE SECTION 3.2. MELANGE



SE PRESENTE-ELLE COMME CECI ?

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
XXXX	(n° CAS) xxxx	5 - 10	R11	Flam. Liq. 3, H226
	(Numéro CE) XXXX		Xi; R38	Skin Irrit. 2, H315
	(Numéro index) xxxx		R43	Skin Sens. 1, H317
			N; R50/53	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410



OU COMME CELA ?

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
XXXX	(n° CAS) xxxx	5 - 10	Flam. Liq. 3, H226
	(Numéro CE) XXXX		Skin Irrit. 2, H315
	(Numéro index) xxxx		Skin Sens. 1, H317
	N° REACH 01-xxx		Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

POINT N°2 // VOTRE SECTION 2**SE PRESENTE-ELLE COMME CECI ?****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]M**

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 H315

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

F; R11

Xi; R38

Texte complet des phrases R: voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

Symboles de danger :



F - Facilement inflammable



Xi - Irritant

N - Dangereux pour l'environnement

Phrases R :

R11 - Facilement inflammable

R38 - Irritant pour la peau

Phrases-S :

S2 - Conserver hors de la portée des enfants

**OU COMME CELA ?****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 H315

Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] e**

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H315 - Provoque une irritation cutanée

Conseils de prudence (CLP) :

P102 - Tenir hors de portée des enfants

POINT N°3 // LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE**Porte-elle le nom de votre produit présent sur votre étiquette ?****A quelle date a-t-elle été rédigée ? Avant 2015 ou après ?****Si vous avez un doute n'hésitez pas à nous contacter.**